



8 SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES

8.1 Synthèse

Afin d'estimer le gisement de dépôts clandestins sur le territoire régional wallon et d'en caractériser la composition en termes de fractions, la présente étude a veillé, en premier lieu, à établir un échantillon de dépôts clandestins représentatif de la Wallonie.

Pour ce faire, un appel à partenariat a été lancé auprès de l'ensemble des communes wallonnes, mais seules 7 communes ont finalement accepté de participer et d'enregistrer, de façon exhaustive, les dépôts recensés sur leur territoire.

Ce recensement de 4.943 dépôts clandestins a permis de pré-caractériser chaque dépôt en précisant leur contenu sur base des 10 catégories principales de déchets suivantes : Emballages, Papier/Carton, Déchets de construction, Mobilier, DEEE, Matelas, Déchets verts/organiques, Textile, Pneus, Autres.

Il ressort du recensement que 42% de dépôts sont pré-caractérisés comme contenant des déchets d'emballages, viennent ensuite, par ordre décroissant, le Mobilier (27%), les DEEE (18%) et la catégorie de déchets dit « Autres » (17%).

On peut encore noter que cette pré-caractérisation conduit, dans 76% des cas, à n'identifier qu'une seule des 10 catégories de déchets comme présentes au sein du dépôt, deux catégories présentes dans 16% des cas, et 3 catégories ou plus présentes dans 8% des cas.

Les catégories majoritairement pré-caractérisées sans autre catégorie associée sont : les DEEE (79%), les Mobiliers (70%), les Matelas (69%) et les Emballages (60%). A l'inverse, les dépôts pré-caractérisés dans la catégorie Pneus, Déchets verts et organiques, Textiles, Papiers/cartons et Autres sont, dans plus de 70% des cas, associés à d'autres catégories.

Les principales associations observées entre catégories sont :

- Les dépôts pré-caractérisés comme contenant des Papiers/cartons sont dans 70% des cas accompagnés d'Emballages ;
- Dans 51% à 56% des dépôts pré-caractérisés comme contenant des Déchets verts et organiques, des Textiles et des déchets Autres, on observe des déchets pré-caractérisés comme déchets d'Emballages ;
- 41% des dépôts pré-caractérisés comme contenant des Pneus sont accompagnés par des déchets d'Emballages, et 32% de la catégorie Autres ;
- Les dépôts pré-caractérisés comme contenant des Déchets verts et organiques sont quant à eux accompagnés par des Papiers/cartons dans 21% des cas, et de déchets Autres dans 29% des cas ;
- Dans 18% des cas, on retrouve du Mobilier en présence de déchets de matelas.

Dans la population globale recensée par les 7 communes participantes, on observe encore une proportion plus importante de petits dépôts ($< 1 \text{ m}^3$) qui représentent 77% des signalements, et de dépôts recensés au printemps (28%) et en été (27%) plutôt qu'en hiver (21%).

Sur base de cette population représentative de dépôts clandestins, une campagne de caractérisation de terrain a permis d'en caractériser 193 de façon précise quant à leur composition effective. Dans la foulée, une série d'analyses, notamment sur le plan statistique, a conduit à l'interprétation des



données et, in fine, à l'établissement de profils-type des dépôts et d'une extrapolation des résultats à l'ensemble du territoire régional.

Concernant le type de lieu où se situaient les dépôts caractérisés, 61% se trouvaient dans une zone de logement ; 15% des zones agricoles ou sylvicoles ; et 9% dans une zone principalement affectée aux commerces, horeca, bureaux, administration publique, enseignement, soins de santé, infrastructures sportives ou autres services collectifs.

Sur le plan des infrastructures de mobilité, 89% des dépôts caractérisés se trouvaient sur une route ou une place publique, 6% sur un parking ou une aire de covoiturage et 4% le long de chemin piétonniers ou cyclistes, de chemins de terres ou de sentiers.

Pour réaliser le travail de caractérisation du contenu des dépôts clandestins, une nomenclature de 33 fractions a permis de mettre en lien chacune de ces fractions avec une (et une seule) des 10 catégories de pré-caractérisation. Par exemple, les fractions *PMC/P+MC* et le *Verre creux d'emballage* ont été mis en lien avec la catégorie de pré-caractérisation *Emballages*.

La première phase d'analyse du contenu a consisté à établir le taux de présence effectif des fractions associées à la catégorie pré-caractérisée. Pour reprendre l'exemple ci-dessus, il s'agissait d'analyser dans quelle mesure un dépôt pré-caractérisé comme *Emballage* contenait effectivement du *PMC/P+MC* et/ou du *Verre creux d'emballage*.

Pour plusieurs catégories, ce taux de présence était relativement faible, voire inférieur à 50%. C'était le cas pour les dépôts pré-caractérisés avec des Emballages (38% de taux de présence), les Papiers-Cartons (43%) et les Textiles (45%). A l'autre extrémité, on retrouve, avec des taux de présence élevé, les fractions suivantes : Pneus (100%), Matelas (90%), Autres (91%) et les DEEE (86%).

Ensuite, une analyse du terme « résiduel » a été réalisée, à savoir la caractérisation des fractions présentes dans un dépôt alors qu'elles n'étaient pas censées s'y trouver sur base de la pré-caractérisation.

Différentes analyses statistiques ont permis de déterminer des profils-types d'un dépôt selon sa catégorie de pré-caractérisation. Ces profils correspondent aux quantités moyennes de déchets issues de la modélisation pondérées par le taux de présence des déchets visés. Un terme résiduel est ajouté, correspondant aux autres déchets, non visés par la pré-caractérisation.

Dans le tableau ci-après, nous résumons le total des fractions visées ainsi que le total du terme résiduel en termes de poids (g) et de volumes (cm³) par pré-caractérisation.

Taille du dépôt	Catégorie	Fractions visées Poids(g)	Terme résiduel Poids(g)	Fractions visées Volume(cm ³)	Terme résiduel Volume(cm ³)
< 1 m3	Emballages	440	21.850	12.364	256.416
>1 m3	Emballages	5.321	21.850	98.699	256.416
Tous	Papiers/Cartons	1.720	7.296	53.503	96.162
Tous	Déchets de construction	585.693	7.377	1.979.210	126.354
Tous	Mobilier	30.071	8.656	334.387	102.200
Tous	DEEE – avec gros équipements	33.522	4.177	479.520	58.243
Tous	DEEE – sans gros équipements	7.773	4.177	36.617	58.243
Tous	Matelas	19.870	3.415	316.762	46.396
Tous	Déchets verts et organiques	141.831	4.260	4.320.760	57.759
Tous	Textile	7.781	16.736	170.174	187.966



Tous	Pneus	28.459	3.376	290.211	48.748
< 1 m3	Autres	14.249	2.663	183.928	37.986
>1 m3	Autres	31.640	2.663	421.964	37.986

Lecture : un dépôt signalé comme contenant des pneus, en contient en moyenne 28,5 kg, quantité à laquelle il convient d'ajouter 3,4 kg d'autres déchets non repris dans la fiche de signalement.

Comparativement aux fractions visées, le terme résiduel est particulièrement élevé pour ce qui concerne les dépôts qualifiés d'emballage, de papier/carton et de textiles. Ceci est notamment dû à la présence fréquence de déchets en mélange dans ces dépôts.

Sur base de ces profils-types établi, une estimation du gisement et de la composition des dépôts clandestins en Wallonie a pu être établie.

Le nombre total de dépôts clandestins sur une période de 12 mois dans la Wallonie est ainsi estimé à 50.021 pour un poids total estimé à 4.590 tonnes et un volume estimé à 45.860 m³.

Cela conduit à une estimation annuelle de 1,24 kg/habitant. A titre comparatif, nous pouvons indiquer que l'estimation réalisée dans le cadre de l'étude menée en 2016 – dans une approche beaucoup moins approfondie sur ce plan et réalisée exclusivement sur base d'une enquête – était de 2,65 kg/habitant en Wallonie. Rappelons encore ici que la Flandre a estimé quant à elle la quantité de dépôts clandestins recensés/ramassés à 4,3 kg/habitant en 2021.

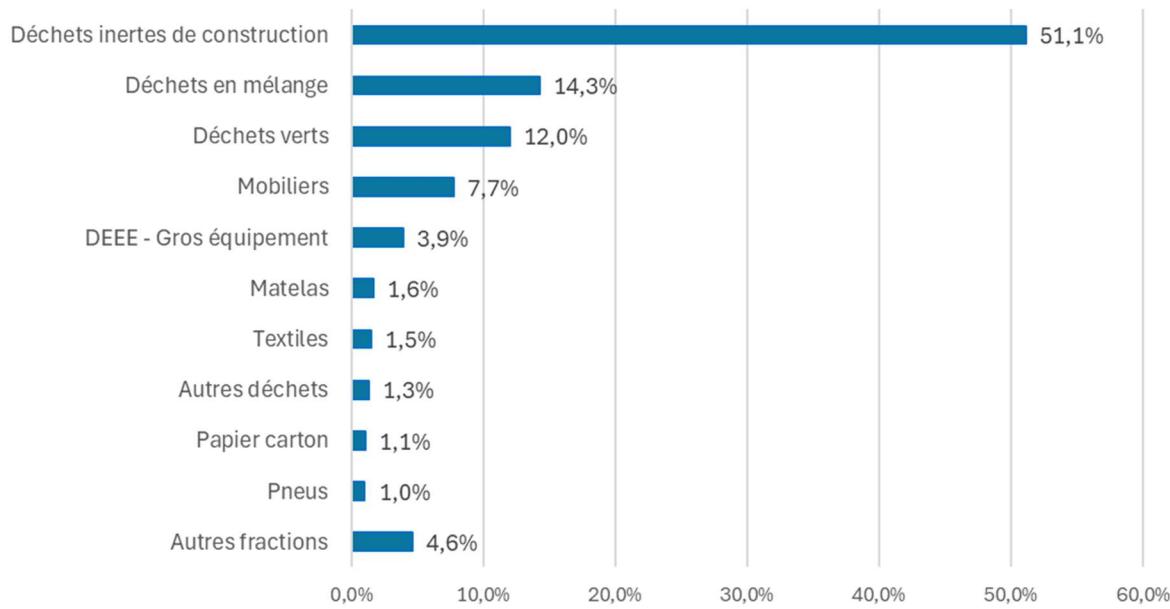
En divisant les résultats par le nombre de dépôts clandestins estimés en Wallonie, on peut estimer qu'un dépôt clandestin représente en moyenne 92 kg et un volume de 0,92 m³.

On constate que la proportion de déchets inertes de constructions en termes de poids compte pour un peu plus de la moitié du total. L'analyse statistique des épreuves de terrain a montré l'existence de 2 dépôts particulièrement important en termes de taille. La sensibilité de l'estimation est particulièrement élevée à la présence de ces dépôts dans l'échantillon, lorsqu'on fait l'extrapolation en termes de poids ; c'est nettement moins le cas lorsqu'on estime le gisement de dépôt clandestins en termes de volume. En effet, si on ne tient pas compte de ces deux dépôts de 9 tonnes et 15 tonnes dans nos analyses de profils-types, le poids total pour la Wallonie sur une période de 12 mois est estimé à 2.579 tonnes pour un volume de 39.421 m³.

En termes de poids, 10 des 33 fractions représentent 95% du total des déchets des dépôts clandestins : les déchets inertes de construction, les déchets en mélange, les déchets verts, les mobiliers, les gros équipements de DEEE, les matelas, les textiles, les déchets « autres », les papiers/cartons et les pneus. Les autres fractions représentent chacune moins de 0,6% du total.



Part des principales fractions dans les dépôts clandestins en termes de poids



En termes de volumes, 11 des 33 fractions représentent 95% du total des déchets des dépôts clandestins : les déchets verts, les déchets inertes de construction, les déchets en mélange, les mobiliers, les déchets organiques, les gros équipements de DEEE, les matelas, les textiles, les papiers/cartons, les déchets « autres » et les plastiques durs ou souples à usage multiple. Les autres fractions représentent chacune moins de 1,1% du total.

Part des principales fractions dans les dépôts clandestins en termes de volumes

